



ville de  
**Grans**

Hôtel de ville  
Boulevard Victor Jauffret  
13450 Grans  
Tél. : 04 90 55 99 70  
Fax : 04 90 55 86 27  
www.grans.fr

Le Maire de la Commune de GRANS,

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 013-211300447-20250312-DM\_2025\_25-AU



## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 2025/25**

**1.4 Autres types de contrat**

**Approbation de l'offre de la société CYKLAD pour le renouvellement  
des licences antivirus EDR managé CrowdStrike.**

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la proposition faite par la société CYKLAD enregistrée en Mairie le 12 mars 2025 sous la GED n° 2025-933 comprenant les licences antivirus EDR managé CrowdStrike pour la protection des postes informatiques et des serveurs de la Mairie,

Considérant que la société CYKLAD propose une offre économiquement avantageuse,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'accepter la proposition de la société CYKLAD, sise 51 Impasse des Eglantiers 34980 St Clément de Rivière, pour un prix global et forfaitaire HT de 5 760,00 € (cinq mille sept cent soixante hors taxes) soit un montant TTC de 6 912,00 € (six mille neuf cent douze euros toutes taxes comprises)

#### **Article 2 :**

Le renouvellement de la licence prendra effet à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à dénonciation du contrat.

#### **Article 3 :**

La dépense sera imputée à l'article correspondant du budget primitif.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : [http:// www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/)

Fait à GRANS, le 12 mars 2025

Publié le 17/03/2025

Le Maire,

**Philippe LEANDRI**

Signé par : Philippe  
LEANDRI  
Date : 17/03/2025  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES





Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
Émetteur ou Émettrice Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le 17/03/2025  
ID : 013-211300447-20250312-DM\_2025\_25-AU  
CYKLAD  
51 Impasse des Egliantiers  
34980 St Clément de Rivière -  
France  
compta@cyklad.fr

## Devis

**Numéro** DE2510712  
**Date d'émission** 07 mars 2025  
**Date d'expiration** 06 avr. 2025  
**Type de vente** Prestations de services

Client ou Cliente  
**MAIRIE DE GRANS**  
6 Boulevard Victor Jauffret  
13450 Grans - France

### Renouvellement 1 an EDR managé CrowdStrike

- Périmètre 2025: 115 end points
- Module Prevent / Insight
- Du 21/03/2025 au 20/03/2026

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
EDR CrowdStrike Managé	120	48,00 €	20%	5 760,00 €

Prix du poste/serveur sur 12 mois : 4€HT/mois, 48€HT/an

Dans le cadre de l'achat de la licence, CYKLAD vous accompagne en vous donnant accès aux services suivants (9h/17h JO):  
Gestion et qualification des alertes, traitement des faux positif, support téléphonique, point semestriel

### Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT
20%	1 152,00 €	5 760,00 €

### Récapitulatif

Total HT	5 760,00 €
Total TVA	1 152,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>6 912,00 €</b>

### Paielement

**Établissement** CR LANGUEDOC MONTPELLIER  
TRIANGLE  
**IBAN** FR76 1350 6100 0085 1677 8631 175  
**BIC** AGRIFRPP835

Pénalités de retard : trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur calculé depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement du prix.  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

Date et signature précédées de la mention

« Bon pour accord »

Le 17/03/2025  
Philippe LEANDRI, Maire de Grans  
dûment habilité par Décision Municipale  
n°2025/25 du 17/03/2025

Bon pour accord